

# DEMANDE DE SUBVENTION

## SERVICE CIVIQUE

### “ÉDUCATION POUR TOUS”

Nom de l'association accueillante (identique à celui déclaré en Préfecture) :

Commune du siège social (déclarée en Préfecture) :

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI) : DANS LES 3 MOIS SUIVANTS LA SIGNATURE DU  
CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC LE JEUNE VOLONTAIRE.**

**TOUT DOSSIER ENVOYÉ HORS DÉLAI SERA AUTOMATIQUEMENT REJETÉ.**

**Nous vous remercions de :**

- \* classer les documents dans l'ordre indiqué dans le paragraphe « Dossier à compléter et pièces à fournir » (en page 2),
- \* ne pas agraffer ou relier les documents,
- \* ne pas surcharger le dossier de documents non demandés.

#### Informations RGPD :

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à la gestion des dispositifs d'aide adoptés par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Les données enregistrées sont celles liées au formulaire de demande d'aide départementale ainsi que les informations que vous avez librement fournies. Elles n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Elles sont uniquement destinées à la Direction de la participation citoyenne et de la vie associative et sportive pour l'instruction de votre demande. Elles sont conservées 10 ans avant archivage et destruction.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général sur la protection des données - RGPD et Loi informatique et liberté modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation ou d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Vous pouvez réaliser ces démarches, en justifiant de votre identité, par mail à l'adresse suivante : [contact-dpd@lotetgaronne.fr](mailto:contact-dpd@lotetgaronne.fr), par courrier au Département de Lot-et-Garonne, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 1633 av du Général Leclerc 47922 Agen Cedex 9.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris – [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

#### PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date d'envoi du dossier :

Date de réception dans le service :

I-

T-

D-

Date CP :

Montant :

Date du paiement :

## ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

- \* L'aide est versée uniquement pour des missions de service civique dans le cadre de la thématique « Éducation pour tous ».
- \* Les jeunes volontaires en service civique doivent être Lot-et-Garonnais et âgés de 16 à 25 ans (30 ans si situation de handicap).
- \* L'aide est ouverte uniquement aux associations.
- \* La demande d'aide doit être réalisée dans les 3 mois suivants la signature du contrat d'engagement avec le jeune volontaire.
- \* L'aide ne doit pas excéder 10 mois de mission de service civique. Elle sera versée pour deux volontaires au maximum engagés simultanément dans une même structure.

## DOSSIER À COMPLÉTER ET PIÈCES JOINTES À FOURNIR

**Le présent dossier est à compléter en pages 1 et 2 et doit obligatoirement être accompagné des pièces suivantes :**

- \* le récépissé de déclaration de création ou de modification de l'association au greffe ou à la Sous-Préfecture, à jour,
- \* la fiche de situation au répertoire Siren indiquant le numéro Siret de l'association, à jour,
- \* le Relevé d'identité bancaire (Rib).
- \* une autorisation de transmission de données personnelles (document écrit et signé par le jeune volontaire)
- \* le contrat d'engagement de mission de service civique
- \* la convention tripartite de mission de service civique (signataires Agence du service civique, Association et jeune volontaire)
- \* en fin de mission, une attestation de fin de mission co-signée par le volontaire et la structure accueillante sera demandée pour versement du reliquat des indemnités des mois restants.

## SUIVI DU DOSSIER APRÈS SON DÉPÔT

- \* un mail est envoyé le jour de la réception du dossier dans le service,
- \* un accusé de réception vous indiquant si le dossier est complet, ou non, est transmis par voie postale après traitement de la demande.
- \* si votre dossier est complet, vous recevrez une notification d'accord après le passage devant la Commission permanente.
- \* si votre dossier est incomplet, le dossier ne sera présenté en Commission permanente qu'à réception de l'ensemble des documents manquants,
- \* les informations relatives au calcul de la subvention sont disponibles sur le site Internet du Département,
- \* l'association est tenue de signaler le soutien du Département dans le cadre de son activité et de sa communication.

## COORDONNÉES - LE DOSSIER DOIT ÊTRE RENVOYÉ PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT

### Adresse postale :

Hôtel du Département  
 Direction générale adjointe des collectivités territoriales, éducatives et sportives  
 Direction de la participation citoyenne et de la vie associative et sportive  
 Service participation citoyenne

47922 AGEN CEDEX 9

### Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Cécile KULA  
 05 53 69 46 31  
 InitiativeCitoyenne@lotetgaronne.fr

**ASSOCIATION ACCUEILLANTE**

Nom de l'association :

.....

Président(e) :

N° Siret :

.....

Siège social de l'association (déclaré en Préfecture) :

.....

Téléphone(s) :

.....

Courriel(s)<sup>1</sup> :

.....

Courriel(s)<sup>2</sup> :

.....

<sup>1</sup> Pour recevoir les informations du Conseil départemental relatives aux subventions sportives et concernant la politique sportive du Département et pour toute correspondance entre le service Vie sportive et votre association.

<sup>2</sup> Pour recevoir des informations destinées aux associations de manière plus générale du Conseil départemental (exemple : formations gratuites proposées, consultations...).

**ASSOCIATION PORTEUSE DE L'AGRÉMENT DU SERVICE CIVIQUE**Nom de l'association porteuse de l'agrément du service civique  
(si différente de l'association accueillante du service civique) :

.....

Numéro d'agrément :

.....

Téléphone :

.....

**MISSION DE SERVICE CIVIQUE****Jeune volontaire accueilli**

Civilité :

.....

Nom :

Prénom :

.....

Date de naissance :

.....

Le jeune volontaire est-il en situation de handicap :  Oui Non

Adresse :

.....

Téléphone :

.....

Le jeune volontaire autorise la transmission de ses données personnelles :

 Oui (l'autorisation écrite et signée par le jeune volontaire est jointe au dossier) Non**Tuteur désigné**

Civilité :

.....

Nom :

Prénom :

.....

Courriel :

Téléphone :

.....

Intitulé de la mission :

.....

Descriptif de la mission :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date de début de la mission civique :

.....

## LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

L'association s'engage à respecter les principes figurant dans le contrat d'engagement républicain en application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

En application de l'article 5 du décret 2021-1947 du 31 décembre 2021, l'association veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté par ses dirigeants, par ses salariés, par ses membres et par ses bénévoles. Sont imputables à l'association les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

En cas de manquement aux engagements souscrits au titre du contrat précité commis entre la date à laquelle la subvention a été accordée et le 31 décembre de la même année, la subvention pourra être retirée pour un montant correspondant au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

.....

représentant(e) légal(e) de l'association

.....

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.*

déclare (cocher les cases) :

que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

que l'association s'engage à respecter les 7 engagements du Contrat d'engagement républicain, consultables à l'url suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806609>

À ..... le .....

Je soussigné(e), ....., Président(e), certifie conformes les informations portées dans ce dossier et certifie avoir lu les informations RGPD en page 1 et les informations importantes indiquées en page 1.

Toute fausse déclaration pourra entraîner l'annulation de la subvention.

LE (OU LA) PRÉSIDENT(E),  
(nom en lettres capitales et signature)